

CONFÉRENCE DE NYON

M. CHURCH:

1. Le Canada était-il représenté à la conférence de Nyon pour empêcher les actes de piraterie dans la Méditerranée?

2. Si oui, par qui?

3. Quelles mesures a-t-on prises?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Les Etats représentés, savoir le Royaume-Uni, la Bulgarie, l'Égypte, la France, la Grèce, la Roumanie, la Turquie, l'Union des républiques socialistes soviétiques et la Yougoslavie ont conclu le 14 septembre 1937, une entente pour des mesures collectives contre les actes de piraterie par des sous-marins dans la Méditerranée, et le 17 septembre 1937, ces Etats conclurent une entente complémentaire pour des mesures collectives à prendre contre les actes de piraterie par des navires de surface et des aéronefs, et par convention subséquente, l'Italie consentit à participer à ces mesures.

OUVERTURE DU BASSIN DE RADOUB DE SINGAPOUR

M. CHURCH:

1. Jusqu'ici l'Amirauté britannique a-t-elle invité le Canada à l'ouverture formelle du nouveau bassin de radoub géant de Singapour, le 11 février?

2. Le Gouvernement sait-il que selon des dépêches de Londres, Angleterre, on a invité des navires de guerre des Etats-Unis, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, et que l'invitation a été acceptée?

3. Le Canada contribue-t-il une somme quelconque pour préserver la liberté des mers dans le Pacifique, ou pour le coût de la base de Singapour, soit passée soit présente, et, le cas échéant, quelle a jamais été l'entente en force à ce sujet?

4. Qui représentera la marine canadienne si l'on envoie une invitation au Canada?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Non.

2. Pas de renseignement; on a pris note des nouvelles de presse.

3. Le Canada n'a pas contribué aux frais de la base navale de Singapour. Le Gouvernement ne sait rien d'une entente à ce sujet. Les dépenses effectuées pour des objets de défense du Canada, approuvées par le Parlement de temps à autre, sont indiquées dans les dossiers de la Chambre.

4. Répondu sous le n° 1.

LA MARINE CANADIENNE

M. CHURCH:

1. Quels navires composent la marine du Canada, et où est-elle maintenant?

2. Le 5 ou le 6 janvier 1938, le ministère de la Défense nationale a-t-il publié la liste des croisières de bonne entente pour cette marine, en 1938, et cela en ordres de marine?

3. Partie de la flotte a-t-elle déjà pris la mer, et pour quelle destination?

4. Quelques navires sont-ils partis pour les eaux sino-japonaises?

5. Partie de la flotte de Sa Majesté au Canada a-t-elle pris la mer le 1er janvier, pour une croisière de trois mois sur l'Atlantique, aux Bermudes, à St-Kitts, à la Barbade, à Sainte-Lucie et à Grenade?

6. Qui est présentement l'amiral de la flotte du Canada, et où sont ses quartiers-généraux?

7. Quel est le coût annuel total de l'entretien de cette flotte, quel est le nombre des officiers, quel est le nombre d'hommes?

L'hon. M. MACKENZIE:

1. Les quartiers-généraux de l'administration à Ottawa.

Deux contre-torpilleurs et une goélette-école ayant leur base à Halifax, N.-E.

Deux contre-torpilleurs et un releveur de mines ayant pour base Esquimalt, C.-B.

Un dépôt naval et un arsenal maritime à Halifax, N.-E.

Un dépôt naval et un arsenal maritime à Esquimalt, C.-B.

Les divisions de la réserve de la Marine royale du Canada aux ports d'Halifax, N.-E., de Charlottetown, I. du P.-E., de Québec, Qué., de Montréal, Qué., et de Vancouver, C.-B.

Les divisions de la réserve volontaire de la Marine Royale du Canada à Halifax, N.-E., Charlottetown, I. P.-E., Saint-Jean, N.-B., Québec, Qué., Montréal, Qué., Ottawa, Ont., Toronto, Ont., Port-Arthur, Ont., Hamilton, Ont., Winnipeg, Man., Saskatoon, Sask., Regina, Sask., Calgary, Alta., Edmonton, Alta., Vancouver, C.-B., et Prince-Rupert, C.-B.

2. Non. Les programmes des manœuvres des navires canadiens de Sa Majesté ne sont pas promulgués dans les Ordres mensuels de la marine, mais sous forme de programmes distincts. Les programmes de la croisière d'hiver des contre-torpilleurs furent officiellement communiqués au Service naval du Canada et aux ministères intéressés du Gouvernement canadien le 17 novembre 1937 et ceux de la goélette-école *Venture* le 7 décembre 1937. Les programmes furent communiqués aux journaux les 4 et 5 janvier 1938.

3. Les contre-torpilleurs ont quitté leurs bases pour leur croisière d'hiver le 4 janvier 1938 et la goélette *Venture* le 1er janvier 1938. La goélette ira croiser dans les eaux des Antilles jusqu'à la fin du mois de mars. Les contre-torpilleurs ont rendez-vous au canal de Panama pour le 23 janvier et ils feront une croisière le long de la côte occidentale de l'Amérique du Sud et de l'Amérique Centrale jusqu'à la fin de mars, puis sur la côte occidentale du Canada. Les contre-torpilleurs de la côte orientale quitteront Esquimalt le 25 avril et retourneront à Halifax le 29 mai.

4. Non.